



EURL VION PASCAL CYCLE AUTO

7 RUE DU POITOU
49280 ST CHRISTOPHE DU BOIS
Tél. : 02.41.70.64.76 Fax : 02.41.70.17.01
cycle.auto@orange.fr
SIRET : 79899813400018 - APE : 4540Z
Capital : 10000,00 EUR
RCS : ANGERS
TVA Intra. : FR60798998134

M. NICOLAS JUBIN
22 RUE DES PUISATIERS
49280 ST CHRISTOPHE DU BOIS

N° de Compte : 20233

Prestation du **11/03/2021**

DUPLICATA FACTURE n° FA2518

le 11/03/2021

FORD C- MAX

Immatriculation **EL-332-BP** VIN

Kilométrage **140565**

Date de MEC

Qté	PU brut HT	Mt brut HT	Mt Net TTC	TVA (%)
-----	------------	------------	------------	---------

OPÉRATION

895,10

VANNE EGR

895,10

- DÉPOSE / REPOSE TURBO , COLLECTEUR ÉCHAPPEMENT POUR REMPLACEMENT BLOC VANNE EGR .

724809710 Vanne EGR	1,00	512,02	512,02	614,42	20,00
P V FORFAIT PASSAGE VALISE : INTERROGATION DES CALCULATEURS ET EFFACEMENT DES DÉFAUTS	1,00	12,50	12,50	15,00	20,00
NETTOYANT M NETTOYANT MOTEUR	1,00	6,90	6,90	8,28	20,00
M1 MAIN D'OEUVRE MECANIQUE TAUX1 : Dépose/repose turbo,collecteur échappement pour remplacement bloc vanne EGR	4,50	47,00	211,50	253,80	20,00
REC Recyclage des déchets	1,00	3,00	3,00	3,60	20,00

Payable le 11/03/2021 / Règlement à réception

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Total HT	Total TTC
20,00	745,92	149,18		
			745,92	149,18
				895,10 EUR

Facturation de la main d'œuvre aux temps passés

La présente est soumise aux conditions générales de réparation affichées en notre établissement. Après en avoir pris connaissance, le signataire déclare les accepter sans réserve.

Assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès des MMA, 14 boulevard d'oyon 72030 LE MANS valable en France métropolitaine.

1/1

En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.

En cas de retard de paiement, et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard égales au plus fort des deux taux suivants seront appliquées : trois fois le taux d'intérêt légal

En cas de retard de paiement, et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard égales au plus fort des deux taux suivants seront appliquées : trois fois le taux d'intérêt légal ou le taux d'intérêt appliqué par la banque à son opération de refinancement le plus récent, majoré de 10 points de pourcentage.

Par ailleurs, lorsque le paiement d'une facture ne respectera pas les conditions de paiement fixées dans la facture, nous pourrons faire recouvrement de la somme (40) Euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justificatif.

Conditions Générales d'Intervention au dos
Conditions Générales d'Intervention au dos